



Vol suite à une séparation

Par **sechat_old**, le **01/06/2007** à **12:58**

bonjour,

Mon fiancé et moi nous sommes séparés depuis quelques temps. Celui-ci a profité du fait que je faisais de la dépression pour liquider nos économies et vendu mes affaires sans me le dire. Nous n'étions pas en concubinage, ni pacsés. Il ne me reste plus qu'une facture car celui ci a vidé l'appartement et pris les papiers qui l'intéressaient. Il est donc parti avec la totalité de mes économies. Ainsi, existe-t-il un recours à cette situation, car aujourd'hui je me retrouve dans une situation très délicate?

merci de votre réponse.

Par **Christelle_old**, le **01/06/2007** à **13:11**

Bonjour,

Oui bien sûr cela s'appelle du vol et il faut commencer par porter plainte. C'est même assez urgent.

Après il y aura peut-être litige sur ce qui appartenait à qui... Mais étant donné l'ampleur du vol, il y aura une suite.

Vous pouvez ensuite contacter un avocat. Son concours vous sera utile, car votre situation est un peu compliquée. En effet je suppose que votre fiancé avait une procuration sur vos comptes, que certains biens vous appartenait à vous deux.

Vous viviez ensemble ?

Par **sechat_old**, le **01/06/2007** à **13:57**

oui nous vivions ensemble.